

**REDICTION :**  
BOUBAIX, rue de la Concordie, 7 (près la place du Tribunal).  
TOURCOING, rue Vert, 13  
Bureaux administratifs :  
Rue de Béthune, 27, à Lille

**PRIX DES ABONNEMENTS :**  
Boubaix-Tourcoing :  
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 10 fr.  
Hors et départements limitrophes :  
Trois mois : 5 francs. — Un an : 10 francs

# LE JOURNAL

## DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

**ANNONCES :** ...  
**RECLAMES :** ...  
**AVIS DIVERS :** ...  
**LOCALES :** ...

Les annonces sont reçues au bureau du journal, à Lille, dans des bureaux n° 80, rue Tailleur.

**TÉLÉPHONE**  
A ROUBAIX : N° 601 | A TOURCOING : N° 278  
A LILLE : N° 67

### Les Accidents du Travail

La loi du 9 avril 1898 a déjà été bien des fois retouchée, tant il est vrai, qu'un problème aussi complexe, l'expérience seule permet d'apprécier exactement la portée des stipulations législatives. De ces données nouvelles, le législateur, par son action sur le Parlement, la promesse se propose de donner, à tout employeur, non assujéti à la loi de 1898, la faculté de déroger à la législation du travail. Adressé par le Sénat, elle a fait l'objet d'un rapport favorable, déposé par M. Louis Poch, au nom de la commission d'assurance et de prévoyance sociale. La seconde a pour but d'accorder une indemnité de déplacement aux victimes, obligés parfois à d'ennuyeux voyages ; par ses cinq signataires, furent nos amis Deloncle, Debove, Fauguel et Louis Dujardin, le régime de 1898 est-il l'application facultative à vrai dire, aux lois passablement sceptiques. Ce qui différencie le régime de la loi de 1898 du système du droit commun, c'est que, dans ce dernier, l'ouvrier doit prouver qu'il a été blessé par suite d'une faute commise par son patron, alors que, dans le régime de la loi professionnelle, l'accident est réputé dû aux dangers inhérents à la profession ; la victime n'a, par suite, d'autre preuve à faire que celle de l'existence de l'accident. Les questions de preuve, en matière des fautes commises, sont presque toujours embarrassées ; au lieu de la loi de 1898, on finit par plus favorable à l'ouvrier et l'assurance par cela même, y est plus pénale que dans le système de l'Code. La faculté donnée à l'employeur, de ne pas être tenu au droit d'augmenter la sécurité de celui qui l'emploie, en contractant une assurance plus chère. Ne peut-on le faire dès aujourd'hui ? Les conventions ont-elles donc cessé d'avoir force de loi pour les parties intervenantes ? Nous nous demandons vraiment en quel une prescription facultative pourra changer la situation.

Nous croyons bien plus pratique la disposition additionnelle, dont nos amis ont pris l'initiative. Dans la plupart des cas, il y a, pour le sinistré, un grand avantage à pouvoir se présenter en personne devant le tribunal, un simple bon droit permet souvent d'apprécier une situation, beaucoup mieux que la lecture de certificats, dont nous ne disputons pas la valeur technique, mais qui, pour des profanes aux études médicales, peuvent ne pas passer toute la vérité en dire. Or, le tribunal compétent est celui qui a vu l'acte qui a produit l'accident ; aussi, arrive-t-il parfois qu'il est obligé de fournir des renseignements, nous n'ignorons pas que, sur la demande de la victime ou de ses représentants, le tribunal du domicile du blessé peut, exceptionnellement, être rendu compétent ; mais, au moment où les tribunaux d'arrondissement, celle-ci ne songe guère à faire les démarches nécessaires à sa famille, plongée dans une légitime angoisse, ne pense pas devant elle à prendre les mesures indiquées par la loi, en attendant qu'elle les connaisse ; ainsi, quand arrive le moment de l'incident, qui précède l'introduction de l'instance devant le Tribunal, le blessé doit-il se transporter au lieu de l'accident ; c'est encore au tribunal de ce lieu qui les a appelés pour la tentative de conciliation et pour la solution définitive du litige, de lire son patron et lui, si la conciliation a été faite, il est possible pendant que des demi-décisions, souvent insuffisantes, pour donner à sa famille les choses indispensables à l'existence ! On nous dira qu'il est représenté par un avocat et un avocat, avec qui il peut correspondre ; sans doute, mais il veut bien nous dire que, dans la plupart des cas, l'ouvrier n'a ni les moyens, ni les connaissances nécessaires pour faire face aux dépenses de route. Puisque nous parlons d'accidents de travail, nous n'ions signaler à nos amis une modification qui serait bien facile à introduire dans la loi et qui la compléterait heureusement. Le certificat médical, qui accompagne la déclaration, est souvent vague, ce qui n'a rien d'étonnant, le docteur ne pouvant, le plus souvent, prévoir, d'une façon précise, les conséquences d'un accident, un moment où il se produit ; plus tard, il délivre un certificat définitif, mais ce dernier n'est jamais communiqué au juge. Sans doute, l'ouvrier peut le lui apporter lui-même, au toutouin, ou le lui remettre ; mais, le plus souvent, il est envoyé directement à la Compagnie d'assurance qui n'a rien de commun avec une société philanthropique et dont le principal souci est fréquemment de payer le moins possible d'indemnités.

Roubaix ne pas décider que le certificat définitif, qui accompagne la conciliation de la blessure, doit être remis au juge de paix. Avant par la déclaration de l'accident et des renseignements de l'expert ou classés et des certificats d'après l'examen de ce certificat définitif. Si ce n'est ni lui était pas parvenu dans les trois mois, il n'aurait d'office à l'annuler, sans préjudice de la responsabilité des faits, sans préjudice de la responsabilité des faits, sans préjudice de la responsabilité des faits.

les indications données par la loi seraient immédiatement mises à exécution. Avec cette façon d'opérer, il ne resterait plus de fautes et toutes les victimes d'accidents du travail seraient en leur faveur. Nous soumettons avec confiance cette idée à nos représentants ; elle faciliterait, sous un nom convenu, une amélioration sensible dans l'application de la loi sur les accidents du travail.

Louis DUTROT.

### SERVICE SPECIAL

#### NOB

### Les fausses nouvelles SUR LA MARINE

Toulon, 30 juin. Afin que vous sachiez l'avance télégraphique, au dernier jour, le bruit courait hier soir, à Toulon, d'un grave collision survenu dans le cadre de la Méditerranée, pendant sa traversée de Toulon à Mars-Al-Kébir. Le commandant Jauréguiberry aurait abordé au soir de son dernier port de destination, le 29 juin, le contre-torpilleur *Peristère* et l'aurait coulé ; il y aurait eu seize victimes.

Cette fausse nouvelle, qui a été démentie, est l'œuvre d'un journaliste qui, par un jeu de mots, a pu donner lieu à une erreur. L'accident n'a eu lieu à Mars-Al-Kébir pour l'excellent raison que l'*Escadre* n'a pas, à l'heure, d'opérations, qu'elle a été à la mer, et en outre, le *Peristère* ne fait pas partie de l'*Escadre*, mais de la première flottille de la Méditerranée.

Le bruit courait également, l'accident aurait eu lieu au large de la Corse ou de l'Algérie et le contre-torpilleur coulé n'était plus le *Peristère*, mais le *Dard*.

Après avoir reçu les nouvelles et de la Préfecture Maritime a reçu une dépêche, l'informant que l'*Escadre* de la Méditerranée était arrivée sans incident à Mars-Al-Kébir. Ainsi, nous sommes en présence de fausses nouvelles, sans doute, mais qui ont été démenties.

Il est à remarquer que, dans moins de quinze jours, c'est le troisième fois que des bruits de collision ont été répandus, sans que rien ait pu y donner naissance.

Rappelons que l'on a annoncé récemment que le contre-torpilleur *Peristère* avait été jeté à la mer par son équipage, et que quelques jours après, on supposait que des croiseurs allaient être envoyés à la rencontre de son équipage. Ces bruits sont également fausses.

Dans une lettre, adressée par le capitaine de vaisseau Noyel, commandant du contre-torpilleur *Peristère*, chef d'escadre, nous lisons ce qui suit :

Mars-Al-Kébir, 29 juin. Arrivé de Mars-Al-Kébir après avoir fait escale à Toulon, j'ai été surpris de voir dans les journaux de la ville de Toulon, sous la date du 29 juin, l'annonce de la disparition de ce contre-torpilleur. Cette nouvelle est fautive. Le contre-torpilleur *Peristère* est toujours en service et se trouve actuellement à Mars-Al-Kébir.

Les préparateurs de ces fausses nouvelles ne se rendent vraisemblablement pas compte des inquiétudes qu'ils causent dans les milieux maritimes et dans les populations de la côte par l'annonce de penibles catastrophes. Depuis hier soir, soixante familles ont été plongées dans les larmes par la nouvelle de la disparition de ce contre-torpilleur. Il faudrait mettre au pied du mur ceux qui colportent ces mensonges.

### LE 25<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'ÉCOLE LAÏQUE

## En l'honneur de Jules Ferry

A la Ligue de l'Enseignement. — On pose la première pierre du monument

Paris, 30 juin. La célébration du vingt-cinquième anniversaire de la Ligue de l'Enseignement a commencé hier, au siège social de la Ligue française de l'Enseignement, par une cérémonie de M. Gaston Deschamps, qui a réuni devant une brillante assistance de l'œuvre de Jules Ferry.

Les séances étaient présidées par M. Desoyes, député, président de la Ligue, ayant à ses côtés MM. Léon Robelin, secrétaire général, Adrien Devant, Ferdinand Dreyfus, Bourguignon, le plupart des membres du conseil général de l'association, etc.

Aux premiers rangs de l'auditoire assis par place Mmes Jules Ferry, Charra, Charles Floquet, MM. Charles Ferry et Abel Ferry.

L'orateur, en rappelant ses souvenirs personnels, a montré comment l'œuvre de Jules Ferry fut conduite, par un libre choix et par une inséparable démarche, à être pour lui-même et pour toute la France un acte de foi et de courage, et qui fut, en même temps, un acte de foi et de courage, et qui fut, en même temps, un acte de foi et de courage.

Après avoir posé la première pierre du monument de Jules Ferry, M. Desoyes a pris la parole. Après avoir posé la première pierre du monument de Jules Ferry, M. Desoyes a pris la parole. Après avoir posé la première pierre du monument de Jules Ferry, M. Desoyes a pris la parole.



LE MONUMENT JULES FERRY

Ca rênâta, dit-il, est dans un grand parti à votre ligue, qui est, surtout l'expression de votre amour pour la République.

(Ce résultat est dû à l'annonce de la Ligue, sous l'égide de Jules Ferry, et de la Ligue française de l'Enseignement, qui ont été les premiers à se constituer.)

M. Desoyes, président de la Ligue, remercie le président du conseil municipal.

Un lunch est ensuite offert dans les salons de l'Hôtel de Ville aux enfants des écoles.

Pendant que cette réception avait lieu dans les salons de l'Hôtel de Ville, les sociétés et délégations des Tulleries se formaient en cortège sur le quai de l'Hôtel de Ville, le quai des Célestins et le quai Henri-IV.

Grâce aux mesures prises, les groupes, malgré l'affluence, trouvent facilement l'emplacement qui leur a été assigné.

A trois heures un coup de canon tiré du haut de la tour Eiffel sonna le signal de départ. Les cortèges se mirent en route.

En tête du cortège marchent les 410 enfants des écoles porteurs des listes de souscription. Le conseil général de la Ligue française de l'Enseignement et une délégation de conseillers municipaux suivent. Puis suivent : le comité de cercle paroissial, le comité des dames de la Ligue et le comité d'organisation de la fête ; 129 sociétés de l'Union française des sociétés d'Instruction militaire de France et des grandes écoles de Paris ; l'Union fédérale des unions de sociétés, les sociétés de Paris groupées par arrondissement et par ordre numérique d'arrondissement ; les sociétés de l'enseignement des écoles, patronages, sociétés républicaines, sociétés de gymnastique, de tir, de sports, sociétés musicales, sociétés d'associations d'épargne, de prévoyance, de tempérance, etc.

Un intervalle de trois minutes est laissé entre chaque groupe. Les porteurs de drapeaux et les choristes marchent au côté de leur groupe.

Le cortège traverse la place de l'Hôtel-de-Ville, suit la rue de Rivoli et la rue des Tulleries et s'élève devant les tribunes réservées sur l'emplacement du monument. Ces tribunes sont, malgré la pluie, garnies d'une foule élégante qui acclame les enfants venant déposer les listes de souscription. Mmes Jules Ferry et M. Charles Ferry y ont pris place.

Après la première pierre du monument, M. Desoyes, président de la Ligue, prononce un bref allocution, qui est un hommage à Jules Ferry, promoteur de la loi scolaire. L'orateur rappelle que la date du 30 juin évoque la première fête nationale, célébrée en 1792, et la fête de la République. La loi du 30 juin 1877 rappelle le souvenir de la glorification de Jules Ferry, l'acte qui vit et grandit la République.

Les sociétés militaires, l'École de chant choral et l'Harmonie des anciens marins de l'armée ont exécuté la « Marseillaise », d'après « l'Hymne à la Liberté », représenté par les sociétés de l'Union française des sociétés de l'enseignement des écoles, patronages, sociétés républicaines, sociétés de gymnastique, de tir, de sports, sociétés musicales, sociétés d'associations d'épargne, de prévoyance, de tempérance, etc.

Après la lecture de ces paroles, M. Desoyes a pris la parole. Après avoir posé la première pierre du monument de Jules Ferry, M. Desoyes a pris la parole. Après avoir posé la première pierre du monument de Jules Ferry, M. Desoyes a pris la parole.

Le banquet de la Ligue française de l'Enseignement a eu lieu hier soir, à la salle d'Horlogerie, sous la présidence de M. Desoyes, député, président de la Ligue, qui avait à ses côtés Mme Jules Ferry, M. Charles Ferry, MM. Steeg, député de la Seine ; le général Dalaunz, directeur de l'enseignement primaire ; Rabier, directeur de l'enseignement secondaire ; Caron, président de l'Alliance républicaine démocratique, etc.

Après avoir posé la première pierre du monument de Jules Ferry, M. Desoyes a pris la parole. Après avoir posé la première pierre du monument de Jules Ferry, M. Desoyes a pris la parole. Après avoir posé la première pierre du monument de Jules Ferry, M. Desoyes a pris la parole.

Le conseil Salvan a interrogé hier matin Marcel Albert qui était assis de lui par le professeur Grassez et le docteur Albert. Le conseil Salvan a interrogé hier matin Marcel Albert qui était assis de lui par le professeur Grassez et le docteur Albert. Le conseil Salvan a interrogé hier matin Marcel Albert qui était assis de lui par le professeur Grassez et le docteur Albert.

M. Milhaud, député, rentré à Montpellier, a fait hier une visite à M. Marcel Albert, qui est en prison, et a échangé avec son confrère M. Pournon, qui a fait signer une opposition à l'ordonnance de M. Salvan. Immédiatement après l'accomplissement de cette formalité, le professeur Grassez a rendu visite à M. Marcel Albert. Il lui a ordonné le repos le plus absolu dans le plus grand besoin le professeur, étant donné les émotions excessives et la somme de fatigue accumulée pendant ces derniers jours.

M. de Tyrac, avocat, a signé, au nom des autres détenus, l'opposition formulée par lui devant le tribunal de Montpellier, au sujet de l'ordonnance d'incompétence des conseillers. Le résumé de la chambre des mises en accusation, qui devait se faire hier soir à cinq heures, a été remis au procureur général, au parquet général, au parquet de la date de l'arrêt, par deux heures.

L'Éclair de Montpellier a publié une interview concernant le docteur Albert, qui est en liberté avec les détenus ; il y était dit que les détenus avaient accueilli Albert avec sympathie et qu'en présence de tous, M. Ferrout aurait dit que le docteur Albert était le chef. Il restera à déterminer le chef, M. Ferrout a écrit à notre confrère pour déterminer ce passage.

### DANS LE MIDI

#### Les prisonniers

Montpellier, 30 juin. Le conseil Salvan a interrogé hier matin Marcel Albert qui était assis de lui par le professeur Grassez et le docteur Albert. Le conseil Salvan a interrogé hier matin Marcel Albert qui était assis de lui par le professeur Grassez et le docteur Albert.

M. Milhaud, député, rentré à Montpellier, a fait hier une visite à M. Marcel Albert, qui est en prison, et a échangé avec son confrère M. Pournon, qui a fait signer une opposition à l'ordonnance de M. Salvan. Immédiatement après l'accomplissement de cette formalité, le professeur Grassez a rendu visite à M. Marcel Albert. Il lui a ordonné le repos le plus absolu dans le plus grand besoin le professeur, étant donné les émotions excessives et la somme de fatigue accumulée pendant ces derniers jours.

M. de Tyrac, avocat, a signé, au nom des autres détenus, l'opposition formulée par lui devant le tribunal de Montpellier, au sujet de l'ordonnance d'incompétence des conseillers. Le résumé de la chambre des mises en accusation, qui devait se faire hier soir à cinq heures, a été remis au procureur général, au parquet général, au parquet de la date de l'arrêt, par deux heures.

L'Éclair de Montpellier a publié une interview concernant le docteur Albert, qui est en liberté avec les détenus ; il y était dit que les détenus avaient accueilli Albert avec sympathie et qu'en présence de tous, M. Ferrout aurait dit que le docteur Albert était le chef. Il restera à déterminer le chef, M. Ferrout a écrit à notre confrère pour déterminer ce passage.

présidé par M. Ricard, président du conseil municipal, et assisté de M. Desoyes, député, président de la Ligue française de l'Enseignement, et de M. Charles Floquet, député de la Seine.

Après avoir posé la première pierre du monument de Jules Ferry, M. Desoyes a pris la parole. Après avoir posé la première pierre du monument de Jules Ferry, M. Desoyes a pris la parole. Après avoir posé la première pierre du monument de Jules Ferry, M. Desoyes a pris la parole.

Un pèlerinage à Lourdes compromis

Départ, 30 juin. Le pèlerinage de la Madelonne avait formé un train de pèlerinage pour Lourdes. Le sous-préfet vient d'aviser les organisateurs du pèlerinage qu'il ne peut pas être autorisé à partir dans le Midi, le gouvernement ne voulant pas s'obliger de refuser à la Compagnie du Midi l'homologation nécessaire.

### Le manifeste du groupe socialiste

L'« Humanité » publie ce matin, le manifeste que le groupe socialiste au Parlement et la commission administrative ont adopté le 28 juin. Ce document est adressé au peuple de France.

Le manifeste rappelle que les socialistes de France ont toujours été et restent toujours des socialistes de France. Ils ont toujours été et restent toujours des socialistes de France. Ils ont toujours été et restent toujours des socialistes de France.

### TEMPÊTES ET ORAGES

Cinq victimes. — Déjàts considérables

Paris, 30 juin. Des dépêches de l'Est et du Centre de la France signalent de terribles tempêtes et orages.

Danjouin, près de Reims, le vent a brisé des peupliers, des poteaux télégraphiques, a arraché la toiture et renversé une cheminée d'usine qui, en tombant, a déformé le toit d'un atelier, a démolit des métiers et a blessé gravement plusieurs ouvriers.

A Mézières et ses environs, les orages et les vents ont causé de graves dégâts.

A Fontaine, près Chalons-sur-Saône, les deux trains Leblanc, passés au chemin de fer, respectivement ont démolis en entrant la voie ferrée pendant un violent orage lorsqu'ils ont été touchés. Le plus jeune est mort.

A Champier, canton de la Côte-Saint-Audré (Ardennes), un hangar a été détruit, et plusieurs autres ont été endommagés.

A Saint-Etienne, la pluie mêlée de grêle et de coups de vent a causé de graves dégâts. Les rivières et la bief ont grossi considérablement. Un accident mortel a été produit : l'ouvrier minier Pinard, âgé de cinquante ans, marié, père de deux enfants, habitant chemin Saint-Genevieve, s'étant aventuré aux bords de la bief, est tombé dans les eaux du puits Châtelier, a été entraîné. Le cadavre a été retrouvé après une heure de recherches.

### Grèves violentes en Italie

Rome, 30 juin. — Les grèves agricoles de Ferrare continuent dans la violence. Hier, à un village d'Anzola, un carabinière grièvement blessé par un cultivateur. Les carabiniers ayant arrêté des grévistes, les paysans tentèrent de les délivrer. Il en résulte un massacre où il y eut deux blessés, un prisonnier et un carabinière grièvement blessé. De nombreuses arrestations ont été opérées.

### La pose de la première pierre du monument Jules Ferry

Paris, 30 juin. Aujourd'hui a eu lieu, à quatre heures de l'après-midi, la pose de la première pierre du monument qui sera élevé aux Tulleries par souscription nationale à Jules Ferry. Cette cérémonie a été l'occasion d'une manifestation qui a été fort imposante, bien qu'elle ait été privée, par suite des événements du Midi, de la présence au chef de l'Etat et des membres du gouvernement et qu'elle ait été contrariée par le mauvais temps.

A deux heures, le conseil général de la Ligue, accompagné de 410 enfants portant les listes, reliés par arrondissement, ont quitté le siège de la Ligue française de l'Enseignement, et se sont rendus à l'œuvre de Jules Ferry.

Après avoir posé la première pierre du monument de Jules Ferry, M. Desoyes a pris la parole. Après avoir posé la première pierre du monument de Jules Ferry, M. Desoyes a pris la parole. Après avoir posé la première pierre du monument de Jules Ferry, M. Desoyes a pris la parole.